

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SECRETARIAT PERMANENT DU COMITE NATIONAL DU CODE RURAL

SEMAINE NATIONALE DU FONCIER RURAL (SNFR)

COMMUNIQUE FINAL

Du 10 au 13 octobre 2022, s'est tenue au Palais de Congrès de Niamey, la Semaine Nationale du Foncier Rural (SNFR).

La tenue de cet évènement a été voulu et décidé par le Gouvernement du Niger pour permettre aux différents acteurs de la gouvernance foncière de se retrouver et échanger sur les différents enjeux et défis du foncier rural.

La Cérémonie officielle d'ouverture de la SNFR a été placée sous la Présidence de la Ministre de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, **Madame GARAMA Saratou Rabiou INNOUSSA**, assurant l'intérim du Ministre de l'Agriculture, Président du Comité National du Code Rural, empêché.

La SNFR a vu la participation des autorités administratives et coutumières, des Représentants des Ministères membres du CNCR, des élus locaux, des structures du Code Rural, des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers et bien d'autres acteurs intervenant dans le domaine du foncier rural.

I. La cérémonie d'ouverture

Elle a été marquée par cinq interventions à savoir : (i) le mot introductif du Secrétaire Permanent par Intérim du Comité National du Code Rural, (ii) l'allocution du représentant de la société civile, (iii) l'allocution de la Directrice de mission de l'Agence USAID au Niger, (iv) l'allocution du Représentant de Chef de file du Consortium des PTF et (v) le discours d'ouverture de la Ministre de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification.

Dans son mot introductif, Monsieur **Idi LÉKO**, Secrétaire Permanent par Intérim du Comité National du Code Rural a rappelé que le Niger a fait des grands pas dans le domaine de la gouvernance du foncier rural à travers l'adoption le 09 septembre 2021, du document de la Politique Foncière Rurale du Niger (PFRN). Il dispose d'un arsenal juridique et d'une administration foncière spécialisée chargée de conduire et mettre en œuvre les choix du gouvernement dans le domaine du foncier rural. Il a affirmé que la tenue de la première édition de la SNFR constitue un cadre pour accélérer et suivre la mise en œuvre de la PFRN. Il a salué le leadership du Ministre de l'Agriculture, en sa qualité de Président du CNCR, et remercié tous les PTF, plus singulièrement l'USAID, l'UE, la Coopération allemande, pour leur appui qui a facilité l'organisation cet évènement.

Quant au Représentant des Organisations de la société civile, **Monsieur Djibo BAGNA, Président de la Plate-forme Paysanne**, il a rappelé d'abord le rôle que la société civile a joué dans le processus de l'élaboration et de l'adoption de la PFRN. Il a ensuite réaffirmé leur disponibilité à poursuivre dans le même élan en soutenant activement toute initiative visant à promouvoir l'exercice paisible des activités du monde rural et particulièrement la mise en œuvre de la PFRN.

Pour sa part **Madame Marie BARRON, Directrice de Mission de l'Agence USAID au Niger**, dans allocution, s'est d'abord réjoui de la tenue de la première édition de la SNFR et félicité le gouvernement du Niger et tous les acteurs pour l'aboutissement de cette initiative qui constitue un cadre de retrouvaille et d'échanges entre les acteurs du foncier rural. Elle a ensuite émis le vœu de voir pérenniser cette initiative au bénéfice du Foncier Rural. Elle a enfin réaffirmé la disponibilité du Gouvernement Américain à soutenir toutes initiatives qui rentre dans le cadre de l'amélioration de la Gouvernance Foncière au Niger.

Monsieur Dietmar BOCK, Représentant de Chef de file du Consortium des PTF, dans son intervention a tout d'abord, au nom de tous les Partenaires Techniques et Financiers, tenu à saluer et féliciter le Gouvernement pour avoir doté le Niger d'un document de Politique Foncière Rurale. Il a réaffirmé l'engagement des PTF à continuer à accompagner comme par le passé, les efforts du Gouvernement en matière de développement rural en général et dans les actions tendant à l'amélioration de la gouvernance foncière en particulier, notamment la mise en œuvre de la Politique Foncière Rurale.

La Ministre de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, Madame GARAMA Saratou a, dans son discours d'ouverture, souhaité la chaleureuse bienvenue à tous ceux qui ont effectué le déplacement jusqu'à Niamey, et les a remerciés pour leur présence massive à la première édition de la Semaine Nationale du Foncier Rural.

Elle a poursuivi son discours en rappelant que le foncier rural, la gestion des ressources naturelles et la réduction des conflits sont des enjeux cruciaux au Niger et que le foncier est fondamentalement une préoccupation sociale, qui a des dimensions économiques, politiques, juridiques, techniques et institutionnelles.

Elle a ensuite souligné que l'évènement de la SNFR s'inscrit durablement et pleinement dans les choix politiques des dirigeants de notre pays dont entre autres l'Initiative 3N, « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens », et la Politique

de Décentralisation au Niger. Elle a réaffirmé la disponibilité du gouvernement à pérenniser la SNFR et à soutenir les actions et initiatives concourant à la mise en œuvre effective de la PFR.

Elle a enfin, avant de déclarer ouverte la SNFR, remercié au nom de **Son Excellence Monsieur Mohamed Bazoum, Président de la République du Niger, Chef de l'État** et au nom du Gouvernement, l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers, notamment les Gouvernements Américain à travers l'USAID et le MCC, Allemand à travers la GiZ et Belge à travers ENABEL, l'Union Européenne et la FAO pour leur soutien permanent à l'amélioration de la gouvernance foncière rurale en particulier et au développement de notre pays en général.

II. Visite des stands

Après la cérémonie d'ouverture, une visite des stands a eu lieu. Elle a permis aux officiels et aux participants, à découvrir les documents exposés au public, notamment le document de la PFR et son Plan d'Action, les documents SAF de la Région de Dosso et Maradi, les outils de sécurisation foncière mis en place par le Code Rural et plusieurs textes législatifs et réglementaires en lien avec la gestion du foncier rural et les ressources naturelles rurales renouvelables.

III. Déroulement des travaux

2.1 Communications Jour 1

Pour la première journée, les communications suivantes ont eu lieu :

2.1.1 . Communication sur la Politique Foncière Rurale du Niger (PFRN)

Cette Communication a été faite par **Dr Abouba SAIDOU**. Dans sa Communication, celui a mis l'accent sur les éléments suivants :

- ✚ Le résumé du processus d'élaboration de la Politique Foncière Rurale au Niger ;
- ✚ La raison d'être de la PFRN : Prise de conscience des problématiques foncières rurales actuelles ;
- ✚ Les buts de la PFRN (vision & objectifs);

✚ Le contenu de la PFRN :

Le contenu de la PFRN a été présenté à travers les 10 principaux enjeux traités par le document. Ces enjeux sont :

- ❖ *Enjeux 1. Interaction indispensable entre les entités en charge de la gouvernance foncière*
- ❖ *Enjeux 2. La composition, les attributions des structures du Code Rural*
- ❖ *Enjeux 3. L'offre de sécurisation foncière et expropriation pour cause d'utilité publique*
- ❖ *Enjeux 4. Une meilleure insertion des FJPSH pour l'accès au foncier*
- ❖ *Enjeux 5. L'amélioration de la gestion des domaines publics et privés de l'État en milieu rural*
- ❖ *Enjeux 6. Le transfert de compétences de l'Etat central vers les Collectivités Territoriales en matière de gestion foncière de certains de ses domaines*
- ❖ *Enjeux 7. La gestion des ressources foncières spécifiques aménagées ou restaurées*
- ❖ *Enjeux 8. La régulation des cessions marchandes définitives*
- ❖ *Enjeux 9. La vérification de la conformité des actes établis (occupation abusive illégale)*
- ❖ *Enjeux 10. La gestion des Conflits Fonciers*

✚ La Stratégie Opérationnelle de la PFRN.

2.1.2. Communication sur le Plan d'Action de la PFRN

Elle a été faite par **Professeur Issa OUSSEINI** et a été articulée autour des points suivants :

- ✚ Le rappel sur les enjeux, défis et perspectives de la Gouvernance Foncière au Niger ;
- ✚ Le lien entre le PA et le contenu de la PFRN ;
- ✚ Liens entre le Plan d'Actions (PA) et le contenu de la Politique Foncière Rurale du Niger (PFRN) ;
- ✚ Le Contenu du PA 2021-2025 ;
- ✚ La Stratégie de mise en œuvre ;

✚ Une Conclusion.

2.1.3. Points d'échanges

Après ces deux Communications, des échanges et discussions ont eu lieu autour des points suivants :

- La démarche inclusive observée à l'élaboration n'est pas poursuivie (ex. l'absence des magistrats à la SNFR) ;
- La mise en œuvre de la PFRN qui connaît un retard considérable ;
- La mise en application effective les nouveaux outils élaborés et adoptés ;
- Le déséquilibre du budget (faible contribution du BN et des CT) ;
- Les difficultés inhérentes à la gestion des ressources partagées qui persistent ;
- Le faible exercice des pouvoirs de police rurale par ses détenteurs ;
- L'inefficacité du CNCR dont la dernière session date de 2020 ;
- Le rôle du CNCR dans la mise en œuvre de la PFRN ;
- La nécessité d'aller vers une mise en œuvre effective de la PFRN ;
- La relecture des textes telle que prévue par la PFRN ;
- L'application des textes qui semble la difficulté majeure et primordiale pour la gouvernance foncière ;
- La question du rehaussement de l'encrage institutionnel ;
- La part des communes est faible 6% dans le financement du Plan d'Action de la PFR ;
- Faire de la prise en charge du budget du PA de la PFR, une question de souveraineté nationale pour rehausser la part de l'Etat ;
- La mise à disposition des COFO et autres de terrain de moyens suffisants pour l'accomplissement de leur mission ;
- La léthargie dans la mise en œuvre de la PFR ;
- La dégradation des espaces pastoraux ;
- La nécessité d'accélérer les transferts de compétence aux CT, tout en observant une prudence liée à la complexité de la question foncière ;
- La nécessité de vulgariser les textes en langue, pour permettre aux usagers de mieux les comprendre.

2.1.4. Communication sur le Schéma d'Aménagement Foncier régional

Cette Communication a été faite par monsieur **AbdoulRazak Hassan Hankouraou**. Elle a été articulée autour des points suivants :

- ✚ La notion du Schéma d'Aménagement Foncier ;
- ✚ La Finalité et objectifs du SAF ;
- ✚ Les principes et approches d'élaboration du SAF ;
- ✚ Le Contenu du SAF ;
- ✚ Les phases de l'élaboration du SAF ;
- ✚ Les liens entre le SAF et la PFRN ;
- ✚ La Chronologie et l'état d'avancement des sept (7) Régions ;
- ✚ Enseignements majeurs dans l'élaboration des SAF.

Cette Communication a été suivie par exposés des Secrétaires Permanents Régionaux du Code Rural l'état d'élaboration/ou de mise en œuvre des SAF Régionaux.

2.1.5. Points d'échanges

- La fédération des PTF ;
- Les SAF en souffrance au Secrétariat Général du Gouvernement ;
- Les contraintes sécuritaires et la légitimité des SAF, difficultés d'impliquer les populations vivantes dans les zones difficiles d'accès, notamment certaines de Diffa et Tillabéri ;
- La limite nord des cultures ;
- Le cas de la Région de Niamey ;
- La situation autour du lac Tchad ;

2.2. Communications Jour 2

2.2.1. La Communication sur la consistance des domaines fonciers de l'État et les enjeux d'une gouvernance publique responsable

Elle été faite par **Monsieur Abdoul karim MAMALO** et était articulée autour des points suivants :

- ✚ Le générique domanial ;
- ✚ La législation du foncier domanial au Niger ;

- ✚ Les normes de gestion des ressources domaniales ;
- ✚ L'ingénierie gouvernementale et la gestion domaniale ;
- ✚ Les Cas d'abus des biens sociaux ;
- ✚ Mesures à prendre pour une gestion optimale du domaine foncier de l'Etat et des collectivités territoriales.

2.2.2. Les points d'échange

Après la Communication des échanges se sont suivis autour des points suivants :

- La vente des terres par des Chefs traditionnelles ;
- Les terroirs d'attaches et le droit d'usage prioritaire ;
- Les occupations illégales des espaces pastoraux ;
- Les ventes des espaces relevant du domaine public de l'Etat ;
- Le rôle des Chefs des Cantons dans le dispositif des Commissions foncières ;
- Le droit d'usage prioritaire ;

2.2.3. Communication sur la problématique de gestion des domaines pastoraux et forestiers

Elle a été faite par le **Colonel-Major Yacouba SEIBOU**, DGEF et articulée autour des points suivants :

- ✚ L'Introduction ;
- ✚ Les Forêts Classées (FC) ;
- ✚ Les Aires Protégées (AP) ;
- ✚ Les Zones Humides (ZH).

2.2.4. Communication sur la problématique des domaines agricoles et périurbains

Elle a été faite par **Monsieur Oumarou IBRAHIM**, du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et été articulée autour des points suivants :

- ✚ Le Fait Urbain
 - le fait urbain mondial
 - le fait urbain national
 - Données démographiques des grandes villes du Niger
- ✚ Étalement Urbain
 - La ville De Niamey ;

- La ville de Maradi ;
- Le problème sur l'environnement et les ressources naturelles ;
- Les mesures et outils de contrôle de l'utilisation du sol et de l'espace ;
- Les organes consultatifs.

2.2.5. Communication sur les expropriations pour cause d'utilité publique et la gestion des domaines publics de l'État

Elle a été faite par **Monsieur Maman Sani AMADOU** et était articulée autour des points suivants :

- ✚ l'Introduction ;
- ✚ la Définition des termes ;
- ✚ le Cadre juridique de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- ✚ la Procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- ✚ la Gestion des domaines publics de l'État après l'expropriation pour cause d'utilité publique: cas des AHA ;
- ✚ une conclusion.

2.2.6. Les points d'échanges

Après les trois Communications précédentes un débat général a été ouvert et les points forts des échanges sont les suivants :

- les lotissements autorisés et ceux non autorisés ;
- la situation actuelle et réelle des forêts, notamment la forêt de dan Kada et celle de kouroungassam ;
- le coût du mètre carré et le retard dans le paiement des indemnisation pour cause d'utilité publique ;
- la compensation des usagers des ressources partagées en cas d'inaccessibilité à ces ressources du fait de l'Etat ;
- le recours au règlement à l'amiable dans le cadre des indemnisations en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- les modalités d'indemnisation des éleveurs titulaires de DUP ;

2.2.7. Procédures de sécurisation foncière des ressources et d'inscription des droits fonciers au Dossier Rural

Cette Communication a été faite par Monsieur **Souleymane DJIBO KIMBA** et est articulée autour des points suivants :

- ✚ Les procédures de sécurisation des ressources foncières des particuliers ;
- ✚ Les RFI/Privé susceptibles d'être sécurisées ;
- ✚ Les outils de sécurisation des Ressources Foncières Rurales et d'Inscription ;
- ✚ Les procédures de Sécurisation des Ressources Foncières des Particuliers.

Après cette Communication, les Secrétaires Permanents des Commissions foncières Départementales de Oualam et Doutchi ont partagé avec les participants, des expériences de leurs Commissions foncières en matière de sécurisation foncière.

2.2.8. Communication sur les enjeux, les défis et les opportunités relatifs à l'accès aux ressources naturelles et à la terre des femmes, des jeunes et des personnes en situation d'handicap

Elle a été faite par **Madame HIMA Fatimatou**, Secrétaire Générale du RDFN et est articulée autour de deux points, à savoir :

- ✚ Les enjeux relatifs à l'accès aux ressources naturelles pour les FJPH
- ✚ Les enjeux relatifs à l'accès aux ressources naturelles et à la terre

2.2.9. Communication sur la procédure de délivrance des titres fonciers

La Communication a été faite par **Monsieur Djiga OUSMAN**, Chef de Division de la Fiscalité Foncière et du Cadastre. Dans cette Communication, le Présentateur a développé deux types de procédures pour la création de titre foncier à savoir :

- ✚ L'Introduction ;
- ✚ La formalité simplifiée (SHEDA) ;
 - En zone lotie immatriculée ;
 - En zone loti non immatriculée ;

- En zone non loti non loti immatriculée.

✚ La formalité ordinaire avec inscription de droit de superficie.

2.2.10. Les points des échanges

Après les communications précédentes, des échanges ont eu lieu autour des points suivants :

- La nécessité de mettre en place un mécanisme qui va permettre la sécurisation des actes de sécurisation foncière ;
- La différence entre droit foncier et titre foncier ;
- Le rôle des commissions foncières en zone pastorale ;
- L'inataquabilité des titres fonciers ;
- La sécurisation des terres frontalières ;

Le 3^{ème} et le 4^{ème} jour de la SNFR ont été consacré à la tenue de la Mini-ANACO avec tous les participants et a été sanctionné par un communiqué final spécifique.

Fait à Niamey, le 13 octobre 2022

Les Participants à la SNFR